

Le 15 mai 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 15 mai 2018, M. Jean-Louis Bianco, président, et M. Nicolas Cadène, rapporteur général, ont remis à M. le Président de la République, Emmanuel Macron, le 5^e rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité (ci-joint, accompagné de sa synthèse) à l'occasion d'un long échange constructif et approfondi. Ce rapport sera également remis très prochainement à M. le Premier Ministre, Édouard Philippe.

Ce document s'inscrit dans le contexte particulier des attentats. Est constaté une sensibilité toujours très forte sur toute situation qui touche à la laïcité et aux faits religieux. Si, de façon globale (cf. études dans chaque secteur p. 123 à 276, et synthèse p. 15 à 20), les atteintes directes à la laïcité (qu'elles émanent d'individus, d'associations, d'administrations ou de collectivités) apparaissent pour la 2^e année consécutive mieux contenues grâce à la multiplication des formations à la laïcité, les tensions et les crispations sur ces sujets restent très significatives.

Par ailleurs, les responsables des principaux cultes en France (p. 353 à 381) ont fait part de leur crainte de voir le « concept de neutralité étendre toujours plus son périmètre ». Les responsables des principales obédiences maçonniques (p. 385 à 394) ont quant à eux souligné l'importance de combattre les adversaires de la laïcité, « consubstantielle à notre République », sans sombrer dans les pièges de l'exclusion. Enfin, les responsables des principaux mouvements d'éducation populaire et des associations promouvant la laïcité (p. 397 à 440) ont rappelé que « la Laïcité ne peut être comprise, acceptée et promue que par l'épreuve du réel », par la lutte contre les discriminations et le refus de toute exclusion ou stigmatisation.

Suite à ce constat général, l'Observatoire de la laïcité rappelle la nécessité d'analyser les faits avec rigueur ; de ne pas faire porter à la laïcité la responsabilité de répondre à tous les maux de la société mais de sanctionner tout comportement contraire aux exigences minimales de la vie en société (cf. en particulier p. 54) ; de répondre avec fermeté et objectivité à toute atteinte au principe de laïcité ; et d'amplifier les formations à la laïcité et à la gestion des faits religieux.

Si de nombreuses propositions concrètes de l'Observatoire de la laïcité ont déjà été mises en œuvre (p. 17 et p. 10 de la synthèse), d'autres importantes sont en cours ou en attente (p. 23 et p. 6 de la synthèse).